



## Conseil économique et social

Distr. générale  
28 avril 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2014

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire\*\*

### Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

#### **Lettre datée du 23 avril 2014, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

On trouvera ci-joint le rapport national, mis à jour, du Gouvernement mexicain sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris des objectifs du Millénaire pour le développement, en vue de l'examen ministériel annuel qui aura lieu au cours du débat de haut niveau de la session de 2014 du Conseil économique et social (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil au titre du point 5 c) de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Jorge **Montaño**

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (3 juillet 2014).

\*\* E/2014/1/Rev.1, annexe II.



## Annexe

[Original : espagnol]

### *Résumé*

Le présent rapport traite de la réalisation au Mexique des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), recense les résultats obtenus, analyse les raisons des lacunes qui persistent et surtout, il expose certaines des mesures prises par le Gouvernement mexicain afin d'accélérer les progrès réalisés et pose ainsi les bases de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

Le Mexique a concentré ses efforts sur 51 indicateurs relatifs aux huit OMD – 40 figurant dans la liste officielle des Nations Unies et 11 qui ont été reformulés ou adaptés en fonction de l'information disponible dans le pays. À ce jour, l'évaluation est positive : en 2013, les cibles correspondant à 38 indicateurs (74,5 %) ont bien été atteintes et cinq autres cibles (9,8 %) devraient l'être en 2015, ce qui porterait à 84,3 % la proportion de cibles pleinement atteintes. Les autres indicateurs révèlent des degrés différents de progrès, et ceux stationnaires ou en baisse (voir annexe statistique).

Dans l'ensemble, la réalisation des OMD a notablement progressé. Entre 1989 et 2012 la proportion de Mexicains vivant dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1,25 dollar par jour, a diminué de plus de moitié, passant de 9,3 % à 4,0 %; l'enseignement primaire est universel; entre 1990 et 2012, la proportion de jeunes Mexicains illettrés a fortement diminué, de 4,6% à 1,4 %; la participation des femmes aux affaires publiques a notamment progressé puisqu'à la Chambre des députés elles sont passées de 12,4 % en 1988 à 37,4 % en 2012, tandis qu'au Sénat leur proportion est passé de 15,6 % à 34,4 %; les taux de mortalité néonatale et des moins de cinq ans sont inférieurs de 2,5 points de pourcentage et 2,4 points de pourcentage, respectivement, aux objectifs fixés; la couverture des soins de santé de la procréation a augmenté et les besoins non satisfaits de méthodes de contrôle des naissances chez les femmes en âge de procréer, mariées ou vivant de façon stable avec un partenaire, est tombée de 25,1 % en 1987 à 10,0 % en 2009; l'incidence du VIH/sida reste bien en-dessous de 0,6 % de la population et celle du paludisme a notablement diminué, de 51,1 cas pour 100 000 habitants en 1990 à 0,7 en 2012; la proportion de zones terrestres et marines protégées est passée de 7,1 % de la superficie totale du territoire en 1990 à 13,0 % en 2012; l'accès à l'eau potable a augmenté, passant de 78,4 % à 90,9 %, et l'accès aux services d'assainissement est passé de 58,6 % à 87,7 % entre 1990 et 2010 (voir annexe statistique).

Malgré ces progrès, il subsiste certaines lacunes marquantes, notamment s'agissant de la santé (objectifs 4, 5 et 6) et l'environnement (objectif 7). Il faut mentionner en particulier la mortalité maternelle qui demeure élevée avec 42,3 décès pour 100 000 naissances vivantes, ainsi que l'incidence de la tuberculose (16,8 cas pour 100 000 habitants); de même, la perte de couvert forestier et l'augmentation des émissions de CO<sup>2</sup> sont encore loin d'être inversées (voir annexe statistique). Les principales causes de ces lacunes sont structurelles, d'ordre social, économique et politique, et à elle seule une augmentation du crédit budgétaire ne permettrait pas d'y remédier.

## I. Introduction

1. Le Mexique compte environ 120 millions d'habitants et ce chiffre augmente d'un peu plus d'un million chaque année. Depuis 1990, un certain nombre de changements démographiques, sociaux et économiques sont observés. En 2003, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) classait pour la première fois le Mexique parmi les pays à développement humain élevé. En 2013, le taux de fécondité générale est tombé à un minimum de 2,22 naissances par femme et l'espérance de vie à la naissance était proche de 75 ans. En 2012, le taux d'analphabétisme était de 6,4 %, et en 2013, la durée moyenne de la scolarisation atteignait neuf ans. Depuis 15 ans, le Mexique profite d'une situation démographique favorable puisque la proportion de sa population en âge de travailler augmente par rapport à la proportion de personnes dépendantes, et ce « dividende démographique » devrait se poursuivre jusqu'après 2025.

2. En 1990, la Banque mondiale classait le Mexique parmi les pays à revenu intermédiaire supérieur. Depuis, plusieurs changements économiques sont intervenus et le pays figure maintenant parmi les 20 premières économies mondiales (G-20). En 2012, son produit intérieur brut (PIB) atteignait 2 000 milliards de dollars en termes de parité de pouvoir d'achat et son PIB par habitant près de 17 000 dollars. Au cours des 10 dernières années, l'inflation est restée proche de l'objectif de 3 % par an. Depuis 1995, les réserves de devises ont décuplé et les exportations ont quintuplé. En 2013, l'investissement étranger atteignait le record de 35,2 milliards de dollars (voir tableau). Le Mexique est une nation multiculturelle et multiethnique qui est fière de ses 68 peuples autochtones; c'est également l'un des pays où la biodiversité est la plus grande. Des centaines de milliers d'espèces différentes vivent en effet sur son territoire, elles représentent entre 10 et 12 % de la biodiversité mondiale. Son vaste territoire s'étend de l'Atlantique au Pacifique et il se caractérise par une topographie diversifiée et des différences climatiques considérables, ce qui favorise la très grande diversité de la flore et de la faune, dont la protection est une des responsabilités majeures du pays à l'égard de la communauté internationale. Cependant, du fait de sa situation géographique, c'est aussi un pays très vulnérable aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique.

### Indicateurs généraux du Mexique

<i>Indicateur</i>	<i>1990</i>	<i>2013</i>
Superficie du territoire (en km <sup>2</sup> )	1 964 375	
Population en milieu d'année	87 064 847	118 395 054
Espérance de vie à la naissance (en années)	70,4	74,5
Taux de fécondité générale	3,4	2,2
Âge moyen (années)	24,2	29,6
Taux de dépendance (en pourcentage)	72,9	53,7
Scolarisation moyenne en années	6,5	9,0
Taux d'analphabétisme (en pourcentage)	12,1	6,4 <sup>b</sup>
PIB (en millions de dollars en parité de pouvoir d'achat – PPA)	735 827 <sup>a</sup>	1 975 103 <sup>b</sup>

Indicateur	1990	2013
PIB par habitant (en dollars courants, en PPA)	7 675 <sup>a</sup>	16 873 <sup>b</sup>
Réserves de devises (en millions de dollars)	15 700 <sup>a</sup>	176 522
Investissement étranger direct (millions de dollars)	2 633	35 188
Inflation (pourcentage)	29,93	3,97
Exportations (millions de dollars)	79 541 <sup>a</sup>	380 188

*Source* : Institut national de statistique et de géographie (INEGI); CONAPO (Conseil national de la population); et Banque du Mexique.

<sup>a</sup> Chiffre de 1996.

<sup>b</sup> Chiffre de 2012.

3. L'attachement du Mexique à la notion d'objectifs du Millénaire pour le développement ne s'est pas démenti, et la haute position institutionnelle du Comité technique spécialisé du système d'information sur les objectifs du Millénaire pour le développement (CTESIODM) en témoigne; ce comité technique est responsable du suivi des indicateurs relatifs aux OMD et fait partie du Système national d'information statistique et géographique, géré par l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI). Le Comité spécialisé, qui est solidement rattaché à l'INEGI, est un organisme autonome qui demeure indépendant des instances politiques et des changements de gouvernement. Il est présidé par le Bureau du Chef de cabinet et se compose de représentants de tous les ministères fédéraux dont les compétences sont liées aux OMD. Il existe depuis quatre ans et a déjà publié deux rapports d'activité nationaux; le plus récent, établi en 2013, est également le premier à donner des indicateurs ventilés, au niveau territorial, pour chacune des 32 entités fédérales du Mexique.

4. Le présent *Exposé volontaire national 2014* a été rédigé par le Bureau du Président du Comité technique spécialisé et s'appuie sur des informations venant des sources suivantes : a) le Plan du développement national 2013-2018; b) le Rapport national sur les OMD 2013; c) le système d'information en ligne sur les OMD, qui donne en permanence des informations fiables et actuelles sur les progrès réalisés dans les indicateurs; d) un atelier chargé d'établir une proposition nationale relative aux cibles et aux indicateurs pour le programme de développement pour l'après-2015, qui a été l'occasion d'examiner les modalités de la réalisation des OMD au Mexique et de réfléchir à une nouvelle génération de cibles et d'indicateurs; e) des consultations avec les responsables des programmes d'intérêt direct pour les OMD au Mexique, tels que le Conseiller technique de la Croisade nationale contre la faim (qui relève du Ministère du développement social), le Centre national pour l'égalité des sexes et la santé de la procréation (au Ministère de la santé), la Direction de l'enseignement primaire (au Ministère de l'éducation nationale) et la Direction de la planification et de la politique de l'environnement (au Ministère de l'environnement et des ressources naturelles); f) une analyse exhaustive des différents programmes sectoriels publics mis au point dans le processus de planification, au début de la présente présidence.

## II. Le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement au Mexique

5. Si l'on cherche à analyser l'évolution des indicateurs associés aux OMD au Mexique, il est indispensable de prendre en considération les facteurs politiques, sociaux et économiques critiques, faute de quoi il est impossible de comprendre les changements qui sont intervenus dans le pays avant et après la Déclaration du Millénaire.

6. D'abord, le Mexique a adopté les OMD au moment où la démocratisation du pays s'accélérait. La réforme du système électoral et du système des partis a de son côté apporté une impulsion à la transformation du régime politique – d'un régime hiérarchisé à un système pluraliste.

7. La démocratisation a permis aux intérêts des personnes sous-représentées dans le système politique de s'exprimer dans la vie politique du pays. Le nouveau cadre institutionnel démocratique a remplacé les mécanismes informels de représentation politique par des filières institutionnelles plus efficaces, ce qui a posé les bases d'un meilleur exercice par les citoyens de leurs droits sociaux.

8. Le pluralisme politique, à son tour, a permis à de nombreuses demandes sociales de s'exprimer plus vigoureusement et en particulier il a eu pour effet de faire de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des objectifs prioritaires de l'État. Cela a conduit à la création en 1997 d'un programme novateur de prestations conditionnelles en espèces dont le but était de lutter contre l'extrême pauvreté – programme intitulé *Progresa-Oportunidades* (Levy, 2006). La pauvreté, qui est en partie l'expression de structures d'exclusion sociale profondément enracinées dans l'histoire nationale, est la conséquence d'un modèle de développement qui n'est pas parvenu à ouvrir des perspectives suffisantes aux pauvres et dont la crise économique de 1995 a bien montré qu'il était encore plus inadéquat.

9. Les demandes sociales de plus en plus pressantes, qui appelaient l'adoption sans retard de nouvelles formes de démocratisation, ont privilégié la participation sociale, l'exercice des droits sociaux et la responsabilisation des pouvoirs publics. Progressivement, le consensus s'est fait au sujet de la nécessité de mettre en œuvre des politiques qui desserrent l'emprise de la pauvreté qui pesait sur une forte proportion de la population (CONEVAL, 2010).

10. Deuxièmement, la réalisation progressive des OMD doit être analysée dans le contexte de changements démographiques et épidémiologiques au Mexique. Ces deux évolutions sont d'importance capitale car elles affectent les conditions de vie de la population, déterminent les perspectives qui lui sont offertes et sont une source de questionnements fréquents de la politique de l'État. Une forte croissance de la population, de vastes campagnes de vaccination des enfants, la volonté d'élargir la couverture de services publics, les taux de fécondité élevés et la propagation rapide de maladies contagieuses sont désormais des phénomènes du passé. Actuellement, au contraire, chaque nouvelle cohorte est moins nombreuse que la précédente, les maladies contagieuses ne sont plus la principale cause de mortalité et la proportion de personnes âgées augmente en conséquence.

11. Ces changements créent des conditions exceptionnellement favorables à une meilleure affectation des ressources publiques pour améliorer la qualité des services qui ont un impact important sur le bien-être des Mexicains, notamment ceux qui ont trait à la santé publique, l'éducation, l'eau et l'assainissement, et ils ont permis la mise en place de systèmes de répartition plus équitables. Cela dit, les politiques

suivies doivent chercher à répondre à des problèmes pour lesquels elles sont mal préparées, par exemple l'intégration des jeunes dans le marché du travail, ou encore le vieillissement.

12. Enfin, le modèle de développement et les politiques macroéconomiques du Mexique jouissent depuis plus de 18 ans d'un solide soutien de la population. Les politiques budgétaires, monétaires et financières inspirent confiance et cela a notamment entraîné un flux constant d'investissements étrangers, une participation accrue du Mexique aux échanges mondiaux et une capacité nouvelle de résister aux chocs d'origine extérieure. Néanmoins, cette stabilité n'a pas suffi pour déclencher une croissance économique capable de réduire la pauvreté et l'inégalité. La croissance du PIB par habitant est faible et précaire, la création d'emplois n'est pas à la hauteur des besoins, le niveau réel des salaires prend du retard et la majorité des emplois créés ont lieu dans le secteur informel dont la productivité est faible.

13. Ces tendances récentes, au Mexique, sont un peu paradoxales. Le processus de changement économique est allé de pair avec la démocratisation mais celle-ci n'a pas suffi pour éliminer la pauvreté et l'inégalité; un nouveau processus de réformes structurelles a donc été lancé pour remédier à cette situation.

### III. Aperçu de l'action menée

14. Le Gouvernement mexicain a concentré son action sur 51 indicateurs relatifs aux OMD – 40 figurant sur la liste officielle des Nations Unies et 11 reformulés par le Mexique. L'évaluation des résultats est positive : les cibles correspondant à 38 indicateurs (74,5 %) ont bien été atteintes et cinq autres cibles (9,8 %) devraient l'être en 2015. Cinq indicateurs n'ont pas suffisamment progressé à ce jour (9,8 %), deux sont stationnaires (3,9 %); dans le cas d'un dernier indicateur, on ne dispose pas d'information suffisante pour établir des mesures concluantes. Dans l'ensemble, le Gouvernement mexicain espère avoir atteint les cibles définies pour 84,3 % des indicateurs (voir annexe statistique).

15. *L'Élimination de l'extrême pauvreté et de la faim* (objectif 1) est une priorité absolue. Selon les chiffres officiels nationaux les plus récents (CONEVAL, 2013b), 45,5 % de la population vivent dans une pauvreté multidimensionnelle (53,3 millions de Mexicains), dont 9,8 % dans une extrême pauvreté (11,5 millions); cependant la proportion des Mexicains dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour a diminué de plus de moitié, passant de 9,3 % en 1989 à 4,0 % en 2012; l'incidence de l'écart de pauvreté a diminué, passant de 3,0 % en 1989 to 1,1 % en 2012; et la part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale est passée de 5,0 % en 1989 à 6,7 % en 2012.

16. La réduction de la pauvreté aurait été plus prononcée encore si la situation du marché du travail avait été meilleure. Les cibles ont bien été atteintes s'agissant du taux d'emploi (56,3 %), la proportion de personnes employées dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour (2,7 %), le revenu des personnes employées et la proportion de travailleurs indépendants ou non rémunérés (28,6 %) (voir annexe statistique); une réduction plus poussée de la pauvreté suppose des changements plus profonds dans le marché du travail. Le PIB réel par personne employée, tout en fluctuant, demeure généralement faible (2,4 en 1996 et 1,8 en 2013), ce qui indique que la faible productivité est l'un des problèmes structurels les plus graves de l'économie mexicaine.

17. La faim est l'une des formes les plus extrêmes de privation et d'exclusion. Le réseau des programmes sociaux, mis en œuvre pour lutter contre la faim, a permis de réduire la proportion d'enfants de moins de cinq ans en insuffisance pondérale – de 10,8 % en 1988 à 2,8 % en 2012 –, et de réduire la proportion de Mexicains dont la prise calorique quotidienne est inférieure au minimum – de 4,9 % en 1992 à 2,3 % en 2012 –, de sorte que dans chaque cas les cibles visées sont atteintes. En 2010, on estime qu'en l'absence des transferts prévus par les programmes sociaux, il aurait fallu compter 1,7 million de Mexicains de plus en état d'extrême pauvreté (CONEVAL, 2013a).

18. L'investissement dans le capital humain est l'objectif de l'un des plus importants programmes sociaux, intitulé *Oportunidades*, mis en œuvre au Mexique qui, par des transferts conditionnels, a relevé le niveau de revenu des familles vivant dans l'extrême pauvreté et incité à maintenir les garçons, les filles et les jeunes dans le système scolaire; il a aussi aidé à résoudre les problèmes de soins de santé et de nutrition. Il n'est donc pas surprenant que toutes les cibles correspondant à *assurer l'éducation primaire pour tous* (objectif 2) soient bientôt atteintes : les taux nets de scolarisation nécessaires pour cela et l'achèvement des études primaires ont bien été réalisées ou sont sur le point de l'être (100,3 % et 96,4 % en 2012, respectivement) tandis que le taux d'alphabétisation des jeunes est passé de 95,4 % en 1990 à 98,6 % en 2013.

19. *L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes* (objectif 3) occupent une place éminente dans le programme d'action public et retiennent donc l'attention. Les progrès les plus appréciables concernent l'éducation, où les inégalités entre les sexes ont pratiquement disparu. Pendant l'année scolaire 2012-2013, le rapport du nombre de filles au nombre de garçons dans l'enseignement primaire était de 0,958 (soit seulement 0,002 en-dessous de la cible), il était de 0,980 dans les collèges, de 1,011 dans les lycées et de 0,973 dans l'enseignement supérieur.

20. L'ouverture de la vie politique est un autre développement important. La proportion de femmes parmi les élus à la Chambre des députés et au Sénat a triplé et doublé respectivement entre 1988 et 2012, ce qui va au-delà de la cible minimale recommandée au plan international – de 30 % au minimum. Actuellement, au Mexique, 40 % au moins des candidats aux élections législatives doivent être des femmes (en 2012, la proportion de sièges occupés par des femmes à la Chambre des députés et au Sénat était de 37,4 % et 34,4 % respectivement); cependant, pour réaliser la parité des sexes, le Président Enrique Peña Nieto a publié en octobre 2013 un projet de décret tendant à porter ce pourcentage à 50 %. Dans le secteur de l'emploi, cependant, si les cibles ont bien été atteintes, on constate encore des lacunes : la proportion de femmes employées a atteint 41,6 % de tous les salariés du secteur non agricole en 2013, soit une progression par rapport à 1995 de 3,1 points de pourcentage.

21. L'investissement consacré à la santé des enfants et des mères est l'un des moyens les plus efficaces de rompre le cycle de reproduction de la pauvreté entre générations. Cette aspiration se reflète dans les objectifs 4 et 5, qui sont de *réduire le taux de mortalité des moins de cinq ans et améliorer la santé maternelle*. Cependant, dans ces deux domaines, au Mexique, les progrès sont encore inégaux.

22. Alors que les taux de mortalité infantile et des moins de cinq ans (qui étaient en 1990 respectivement de 32,5 % et 41 %; en 2012, de 13,3 % et 16,7 % respectivement) se rapprochent des cibles établies (respectivement de 2,5 points et

de 2,4 points), la proportion d'enfants d'un an immunisés contre la rougeole n'a pas assez progressé (cette proportion est passée de 73,8 % en 1990 à 87,2 % en 2013 mais la cible est d'atteindre 95 %). Des progrès appréciables ont été accomplis s'agissant de la santé maternelle et de la santé procréative : la proportion d'accouchements surveillés par du personnel qualifié est passée de 76,7 % en 1990 à 96,0 % en 2012, le besoin non satisfait de moyens contraceptifs chez les femmes en âge de procréer qui sont mariées ou dans une liaison stable est tombé de 25,1 % en 1987 à 10 % en 2009, et le nombre moyen de consultations prénatales a augmenté – de 4,4 en 2000 à 5,4 en 2012. Ces résultats ne correspondent pas à la lacune constatée dans la réalisation de la cible de 22,2 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Néanmoins, alors que toutes les cibles mesurées par les indicateurs supplémentaires relatifs à l'objectif 5 ont bien été atteintes, la cible de réduction de la mortalité maternelle ne l'est pas, ce qui donne à penser que ces indicateurs n'apportent pas l'impulsion suffisante à la réalisation de l'objectif principal. Dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015, le Mexique étudie l'utilité de nouveaux indicateurs qui permettraient peut-être de mieux contribuer à la réalisation future de la cible relative à la mortalité maternelle.

23. En 2012, le taux de mortalité maternelle était de 42,3, soit une progression de 70 % par rapport à la cible et une amélioration substantielle par rapport au chiffre constaté en 1990 (88,7); cependant, les tendances actuelles montrent qu'on est encore loin, au Mexique, de l'objectif retenu pour 2015. Ces dernières années, le taux de mortalité maternelle n'a pas suivi une tendance prolongée à la baisse, les améliorations d'une année sur l'autre étant minimes. Plusieurs facteurs expliquent cette absence de progrès, en particulier un système de santé publique morcelé où la nécessité d'une affiliation à une caisse d'assurance maladie empêche l'accès aux services de soins, l'absence de soins obstétricaux de base se traduisant par une saturation des services de soins obstétricaux secondaires, une formation insuffisante du personnel médical et les difficultés physiques et financières d'accès aux soins, ainsi que l'exclusion sur la base du sexe ou de l'appartenance ethnique. Ces facteurs se traduisent par des déficiences et des disparités dans l'exercice effectif des droits.

24. *La lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies* (objectif 6) est étroitement liée au fonctionnement des systèmes de soins de santé. Au Mexique, la prévalence du VIH/sida (0,224 en 2012) est restée stable ces dernières années, et est bien inférieure à la cible convenue de 0,6 %. De plus, l'accès garanti aux médicaments antirétroviraux des personnes souffrant d'une infection grave par le VIH est une cible qui a été rapidement atteinte (82,2 % en 2012). Néanmoins, on estime que le nombre de personnes vivant avec le VIH/sida continuera à augmenter, les taux de survie étant plus élevés grâce à un accès rapide aux soins.

25. S'agissant du paludisme, les résultats sont également positifs. L'incidence du paludisme a très fortement diminué, puisqu'on comptait 51,1 cas pour 100 000 habitants en 1990 mais 0,7 seulement en 2012, bien en-deçà du chiffre maximum de 3,0 en 2015 retenu comme cible. En outre, les enfants de moins de cinq ans chez qui on a confirmé le diagnostic de paludisme reçoivent un traitement qui permet de freiner la progression de la maladie.

26. La prévention de la tuberculose est marquée par des résultats moins positifs. L'incidence de la tuberculose est restée stable ces dernières années (à 16,8 en 2012) et il n'est pas certain que l'on pourra atteindre l'objectif d'un maximum de 15,6 cas pour 100 000 habitants. Le taux de décès causé par la tuberculose a diminué mais

les progrès demeurent insuffisants et n'ont pas permis de rester en-deçà du maximum de 1,7 décès pour 100 000 habitants retenu comme cible. Le taux le plus récemment enregistré, en 2012, est en effet de 1,9. Les résultats des traitements sont plus prometteurs : 87 % des nouveaux cas de tuberculose sont guéris grâce à un traitement, l'objectif retenu comme cible étant de 85 %.

27. *La durabilité environnementale* (objectif 7) est analysée grâce à 11 indicateurs qui mesurent les décisions prises pour remédier aux problèmes environnementaux. La stratégie adoptée pour inverser la déperdition de ressources naturelles donne des résultats qui sont contrastés. La déforestation se poursuit mais plus lentement et la proportion du territoire qui est couvert de forêts et de zones boisées est en diminution, passant de 35,3 % en 1993 à 33,8 % en 2011. Ainsi, le taux net de déboisement qui était estimé entre 1990 et 2000 à 354 000 hectares par an, n'est plus que de 155 000 hectares en 2005-2010. Mais les émissions totales de CO<sup>2</sup> ont augmenté, passant de 399 millions de tonnes en 1990 à 493 millions en 2010, même si la croissance des émissions ralentit depuis les années 1990. Il n'a pas non plus été possible d'améliorer les utilisations non durables des ressources en eau (voir annexe statistique). En revanche, des progrès tout à fait appréciables ont été réalisés dans la réduction des émissions de CO<sup>2</sup> par habitant, tombé de 4,58 tonnes en 1990 à 4,32 en 2010, ainsi qu'une réduction des émissions de CO<sup>2</sup> par unité de PIB (en PPA), tombées de 0,71 kg par peso mexicain en 1990 à 0,29 en 2010; la consommation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone est également fortement tombée, de 0,25 kilogramme pondéré par habitant en 1990 à 0,02 en 2012. Malgré ces chiffres qui témoignent d'une amélioration de l'efficacité énergétique au Mexique, les émissions totales de CO<sup>2</sup> sont passées de 399 millions de tonnes à 493 millions en 2010. À l'heure actuelle, les émissions de CO<sup>2</sup> ne sont pas clairement séparées de la croissance économique et dans la décennie qui vient de s'écouler elles ont en fait augmenté plus vite que le PIB.

28. L'augmentation prononcée du nombre et de l'étendue des zones protégées (dont 7,1 % du territoire national en 1990 à 13 % en 2012) et d'autres instruments, comme le paiement d'un programme de services environnementaux, ont contribué à la préservation de la biodiversité, la conservation des ressources naturelles et en particulier la protection des forêts et des zones boisées. Toutefois, l'information disponible ne permet pas de connaître avec précision la dynamique temporelle du nombre d'espèces menacées au Mexique et l'effet des divers instruments qui ont pour objet la préservation de la biodiversité, ce qui fait de cet indicateur le seul qui ne puisse être mesuré au Mexique faute de données. On espère cependant que les efforts en cours pour mettre au point les systèmes d'information sur l'état de la biodiversité permettront de remédier à cette situation.

29. Au Mexique, 9 personnes sur 10 ont l'eau courante et disposent de sanitaires. Les progrès, à cet égard, sont appréciables : dans le premier cas, le chiffre est passé de 78,4 % en 1990 à 90,9 % en 2010, et dans le second de 58,6 % à 87,7 % durant la même période, de sorte que les cibles fixées sont atteintes dans les deux cas. On observe aussi une très forte diminution de la proportion de Mexicains vivant dans des bidonvilles, qui était de 71,1 % en 1992 mais, après une réduction de plus de moitié, était de 35,7% en 2012.

30. S'agissant enfin de *la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement* (objectif 8), le Gouvernement mexicain a affirmé sa volonté de développer le secteur des télécommunications en raison de son puissant impact sur

la croissance économique du pays et sa compétitivité, ainsi que sur le bien-être de la population. L'évolution des indicateurs démontre des résultats positifs pendant toute la période. En 2013, le nombre d'abonnements au téléphone fixe pour 100 habitants avait triplé par rapport à 1990 et le nombre d'abonnements au téléphone mobile pour 100 habitants est six fois plus élevé qu'en 2000. Néanmoins, le taux de densité du téléphone fixe (17,31 %) est en baisse tandis que le taux de densité du téléphone mobile continue à augmenter très rapidement, suivant en cela les tendances internationales. L'utilisation d'Internet demeure parmi les plus faibles des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) mais elle représentait tout de même 43 % de la population mexicaine en 2013.

#### **IV. Principaux problèmes et questions nouvelles**

31. L'évolution récente de la politique sociale du Mexique doit être analysée au regard des garanties inscrites dans la Constitution. Un long processus de réformes sociales a doté le pays d'une structure complexe de règles qui constituent désormais la référence indispensable pour l'action de l'État dans ce domaine. Conformément aux droits sociaux consignés dans la Constitution, chaque Mexicain a droit à l'éducation et l'État garantit la qualité de l'enseignement obligatoire (art. 3), toute personne a le droit de décider de façon libre, responsable et en connaissance de cause du nombre de ses enfants et de l'espacement de leur naissance, toute personne a droit à une alimentation suffisante, nutritive et de qualité, le droit à la protection de sa santé, à un environnement salubre permettant son épanouissement et son bien-être, le droit d'utiliser à son usage personnel de l'eau potable, le droit à un logement décent (art. 4), et à un emploi décent et socialement utile (art. 123). D'autres dispositions de la Constitution proclament l'égalité entre les hommes et les femmes et la composition multiculturelle de la nation mexicaine (art. 4). La réforme la plus récente a ajouté à la Constitution le droit d'accéder aux technologies de l'information et de la communication et aux services de radiodiffusion et de télécommunications (art. 6).

32. Au cours des dernières années, la décentralisation fonctionnelle de l'État mexicain s'est poursuivie grâce à la création d'un certain nombre d'organes autonomes. Le système de gestion publique au Mexique est en cours de modernisation, il sera plus nettement axé sur les résultats avec un renforcement des mécanismes de responsabilisation. Le but de ces mesures est de renforcer la légitimité des institutions publiques et la confiance que les citoyens ont en elles. En dehors des organes traditionnellement autonomes comme la Banque centrale et les universités publiques, il existe désormais d'autres organismes qui sont d'une pertinence particulière au regard des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce sont la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI) et l'Institut national de l'information. Le Conseil national d'évaluation de la politique du développement social (CONEVAL) a une importance particulière. Il est responsable de la mesure de la pauvreté et de l'évaluation de la politique sociale; un statut autonome lui a été conféré en 2013.

33. Parallèlement, de nouveaux organismes ont été créés pour définir des politiques à l'égard de groupes sociaux précis, comme l'Institut national des femmes (INMUJERES), la Commission nationale du développement des peuples autochtones (CDI), l'Institut national de la jeunesse (IMJUVE), l'Institut national des personnes âgées (INAPAM) et le Conseil national des personnes handicapées

(CONADIS). Il existe aussi des organes s'occupant de questions transversales comme le Conseil national de la prévention de la discrimination (CONAPRED).

## **A. Une démarche multidimensionnelle dans la lutte contre la pauvreté**

34. Sur la base de la loi d'orientation de 2004 sur le développement social, le Mexique a commencé en 2008 à appliquer une démarche multidimensionnelle de la mesure de la pauvreté, comme le préconisait le CONEVAL. En dehors du revenu, d'autres dimensions de la pauvreté sont prises en compte comme les décalages éducatifs, l'accès aux soins, la sécurité sociale, l'alimentation, les services de base et la qualité et la taille des logements. Les mesures prises pour éliminer la pauvreté doivent donc reposer sur une action coordonnée de tous ces secteurs.

35. Ces dernières années, la persistance de la faim a rencontré au Mexique une attention moins marquée; pourtant, la mesure de la pauvreté multidimensionnelle montre que ce problème est loin d'être résolu. Pour cette raison, le Président Enrique Peña Nieto a décidé de s'attaquer à cet aspect le plus cruel de la pauvreté qu'est la « faim », et en janvier 2013 il a lancé la Croisade nationale contre la faim afin de donner effet au droit à une alimentation suffisante et de qualité.

36. La Croisade contre la faim est une stratégie nationale qui cherche à encourager l'inclusion sociale et le bien-être social, en garantissant la sécurité alimentaire et nutritionnelle à 7 millions de Mexicains qui vivent actuellement dans une situation d'extrême pauvreté et souffrent de graves déficits alimentaires. La Croisade est le premier effort majeur pour fusionner divers programmes sociaux qui auparavant étaient éparpillés entre différentes administrations. Pour la première fois, une stratégie de lutte contre la pauvreté au Mexique est conçue sur la base de l'information obtenue par des mesures multidimensionnelles s'appuyant sur des indicateurs et axées sur des objectifs et des cibles précis. La stratégie est coordonnée par le Ministère du développement social, qui lui a donné les objectifs suivants : a) éliminer entièrement la faim; b) éliminer la malnutrition des enfants; c) accroître la production et le revenu sur tous les fronts; d) réduire au minimum les pertes après récolte et les pénuries de vivres; et e) encourager la participation des collectivités locales.

### **Promouvoir une croissance économique soutenue et sans exclusive**

37. Une économie sans exclusive doit donner la priorité à la démocratisation de la productivité. La stabilité économique, l'ouverture des échanges et l'augmentation des exportations sont les signes d'une économie moderne. Cependant, quand les résultats économiques sont insuffisants et inégalitaires, les résultats relatifs à la réduction de la pauvreté ne peuvent s'améliorer. Au Mexique, la forte concentration économique qui prévaut dans de nombreux secteurs réduit la compétitivité, l'innovation et la croissance. Pour cette raison, en 2013 le Mexique a mis en mouvement d'ambitieuses réformes économiques et sociales visant à élargir l'accès au crédit, à susciter des investissements productifs et des investissements dans les ressources humaines, à lutter contre les monopoles, construire des infrastructures, encourager l'intégration dans l'économie structurée et ouvrir le secteur énergétique à l'investissement privé.

### **Une politique de l'emploi visant l'inclusion et la productivité**

38. Un passage progressif à un modèle économique sans exclusive sociale doit s'accompagner de la solution du problème de l'insertion sociale des jeunes et de la mise en valeur du « dividende démographique ». Les taux élevés d'inactivité, notamment chez les femmes, révèlent l'existence de possibilités de croissance qui ne sont pas exploitées. La situation démographique et sociale oblige à : a) accroître l'activité économique des femmes; b) créer des emplois décents dans le secteur structuré de l'économie; c) garantir l'exercice des droits au travail; d) améliorer la productivité du travail; et e) améliorer le cadre institutionnel du marché du travail pour faciliter le recrutement et la mobilité des travailleurs.

39. La politique de l'emploi doit donner la priorité à des groupes sociaux qui subissent des handicaps flagrants sur le marché du travail comme : a) les femmes n'ayant pas d'activité économique et celles employées dans le secteur non structuré; b) les jeunes en chômage ou sans emploi stable; c) les travailleurs employés dans des activités à faible productivité; et d) les travailleurs se trouvant dans des situations particulièrement désavantageuses telles que les autochtones et les travailleurs agricoles.

### **Une éducation de qualité**

40. Les perspectives éducatives offertes aux Mexicains tiennent pleinement compte de l'exigence d'une éducation de base; des mesures ont été prises pour garantir qu'à partir de l'année scolaire 2021/2022, tous aient accès au lycée et un plus grand nombre ait accès à l'enseignement supérieur. Cela dit, le principal problème est celui de la qualité. L'évaluation la plus récente faite par le programme PISA (Programme international d'évaluation des acquis des élèves) donne des résultats frappants à cet égard : 54,7 % des élèves ne possèdent pas les compétences de base en mathématiques, 41,1 % dans la compréhension de la lecture et 47 % aux sciences (OCDE, 2014). En outre, de fortes inégalités subsistent entre régions et groupes sociaux. En 2013, pour la première fois, un recensement des établissements scolaires, des enseignants et des élèves a été effectué pour avoir une image plus précise des lacunes et des besoins du système d'éducation au Mexique.

41. L'amélioration de la qualité de l'enseignement suppose une formation professionnelle de l'enseignant afin d'éliminer les résultats insuffisants de l'enseignement dans la classe. Il est nécessaire aussi de remédier aux insuffisances de l'équipement scolaire et des établissements d'enseignement, de garantir la pertinence des programmes d'enseignement et d'encourager l'utilisation de l'informatique à l'école. Mais ce qui importe plus encore, c'est que les décisions relatives aux investissements dans le secteur de l'éducation soient guidées par un souci d'équité et d'inclusion sociale. Ces considérations ont incité le Mexique à entreprendre une réforme radicale de son système d'éducation en 2013 et à lancer le premier recensement des établissements scolaires, des enseignants et des élèves.

### **Mise en place d'un nouveau système universel d'assurance maladie**

42. Dès l'origine, le système de soins de santé au Mexique était caractérisé par un morcellement, qui faisait une distinction entre les Mexicains selon qu'ils soient ou non employés dans le secteur structuré de l'économie (Frenk, 2004). En 2003, un régime général d'assurance maladie (SPSS) a été institué au profit de toutes les personnes qui ne cotisent pas à une caisse de sécurité sociale publique et volontaire.

Le système est donc désormais composé d'un régime d'assurance populaire (*Seguro Popular*) pour l'ensemble de la population et, d'autre part, d'un régime intitulé « Assurance maladie pour le XXI<sup>e</sup> siècle » à l'intention des enfants nés après le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

43. La création du régime d'assurance populaire a considérablement accru la couverture de l'assurance maladie, à l'ensemble de la population, et ainsi aidé à réduire l'écart constaté dans la répartition des ressources publiques entre les systèmes de soins de santé des États fédérés et le système d'assurance maladie national. Si, sur le papier, l'assurance maladie a bien été rendue universelle, à en juger par le nombre des bénéficiaires inscrits, le Mexique est encore loin d'avoir accordé à tous les Mexicains une assurance efficace contre la maladie puisque 19 % de la population disent n'être toujours pas assurés.

### **Réduction de la mortalité maternelle**

44. Pour résoudre la question de la mortalité maternelle, le Mexique a, en 2002, réalisé une étude qui confirme que certains décès maternels sont incorrectement classés en raison du caractère erroné des causes de décès inscrites sur le certificat de décès; il a été reconnu en outre que les naissances vivantes sont sous-estimées ou enregistrées tardivement. Ces facteurs jouent dans le sens d'une sous-estimation des taux de mortalité maternelle. Pour remédier à cette situation, on a délibérément commencé en 2002 à chercher à reclasser les décès maternels comme tels; cela a permis d'améliorer les statistiques comme l'a reconnu l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui applique au Mexique un coefficient d'ajustement de 1,1 au chiffre signalé à partir de 2010 (Ministère de la santé, 2013), ce qui fait du Mexique l'un des pays où ce coefficient d'ajustement est le plus faible sur les chiffres signalés des taux de mortalité maternelle (OMS, 2012).

45. En 2009, les autorités ont lancé une stratégie détaillée pour réduire la mortalité maternelle plus rapidement en amenuisant la probabilité de trois types de retard qui causent souvent des décès maternels, selon le schéma théorique proposé par Maine. Cet effort a été intensifié avec l'application en 2011 de l'Accord général sur une collaboration interministérielle pour les soins obstétricaux d'urgence, conçus pour éliminer l'obstacle constitué par les conditions d'admission aux soins de santé et réduire ainsi le risque de mortalité maternelle causé par les retards apportés aux soins. L'actuel gouvernement a approuvé cet accord et en a fait un élément de la politique officielle dont le but est d'admettre aux soins, sans exception, toutes les femmes ayant besoin de soins obstétricaux d'urgence.

46. Dans le Programme de santé publique 2013-2018, l'un des six objectifs retenus est de réduire les écarts constatés dans les soins dispensés aux différents groupes sociaux et dans les différentes régions du pays, et en particulier les soins de santé maternelle et infantile dans les collectivités défavorisées. Le Centre national pour l'égalité des sexes et la santé de la procréation, rattaché au Ministère de la santé, prépare actuellement un programme de mesures précises pour améliorer les soins de santé maternelle et périnatale, qui sera fonctionnel d'ici à quelques années.

### **Promouvoir l'égalité des sexes**

47. L'amélioration des possibilités qui s'offrent aux femmes dans l'éducation, la vie politique et le monde du travail est le résultat à la fois de processus de développement et de modernisation du pays et d'une politique publique délibérée.

Dans des situations sociales marquées par une absence de perspectives, notamment dans les régions reculées, dans les populations autochtones, dans les zones urbaines ou rurales sinistrées, les mécanismes d'exclusion sociale continuent à jouer au détriment des filles et des femmes.

48. Le présent gouvernement, pour remédier à cette situation, a pris les mesures suivantes : a) la transversalisation de la problématique hommes-femmes a pour la première fois été introduite dans le Plan de développement national 2013-2018; b) un programme d'assurance des femmes chefs de ménage a été institué; c) le programme national pour l'égalité des chances et la non-discrimination à l'égard des femmes 2013-2018 a été publié et constitue la base de la politique d'égalité des sexes; d) en 2014, plus de 1 600 millions de dollars ont été affectés, dans le budget, à l'égalité des sexes, ce qui représente 19 % de plus qu'en 2013.

### **Élargissement du réseau de protection sociale**

49. La différenciation de l'accès à la sécurité sociale, au Mexique, est une autre source d'exclusion sociale. Le gros des dépenses publiques consacrées à la protection sociale va en effet à la population déjà assurée par le secteur structuré de l'économie, qui ne représente que 40 % de la population; ainsi, moins de 20 % des ressources sont consacrées aux soins dispensés aux 60 % restants de la population (Scott, 2011).

50. Le Gouvernement mexicain a l'intention de poser les bases d'une universalisation de l'accès à la sécurité sociale. Une telle démarche réduira les risques d'appauvrissement consécutifs à une maladie qui appelle de très lourdes dépenses, préparera le pays aux changements démographiques et épidémiologiques et encouragera les entreprises et leurs employés à entrer dans le secteur structuré de l'économie.

### **Renforcement du système fiscal**

51. Le Mexique est celui des États membres de l'OCDE qui, selon les chiffres de cette dernière, est le moins imposé. Les recettes publiques totales représentent 23,6 % du PIB en 2013 (Ministère des finances et du crédit public, 2014), alors qu'en moyenne dans l'OCDE ce chiffre est de 34,1 % (OCDE, 2013). La charge fiscale, au Mexique, est également moins élevée que dans d'autres pays ayant atteint un niveau semblable de développement ou d'autres pays d'Amérique latine comme le Brésil, le Chili et l'Argentine (OCDE, 2009).

52. La précarité du système fiscal mexicain tient à la difficulté de collecter l'impôt et à sa forte dépendance à l'égard des recettes pétrolières. En 2013, le Mexique n'a recueilli sous forme d'impôt que 10,2 % de son PIB (hors les recettes pétrolières et recettes diverses), un pourcentage qui n'a que légèrement augmenté au cours des 20 dernières années et qui reste très en-dessous de ce qu'il est dans d'autre pays. De plus, le système fiscal mexicain n'a pratiquement pas d'effet redistributif. Selon l'INEGI, le coefficient de GINI avant impôt en 2012 était de 0,503, mais après qu'il est tenu compte des impôts et des transferts, ce coefficient ne diminue que de 0,03 (à 0,470), alors que dans les pays européens les plus égalitaires, cet effet de la fiscalité se situe entre 0,20 et 0,25 points. Cela signifie qu'au Mexique la fiscalité n'a pas pour effet de réduire l'inégalité sociale.

### **Assurer une plus grande progressivité des dépenses sociales**

53. Les dépenses publiques consacrées au développement social au Mexique ont, ces dernières années, augmenté tant en termes absolus qu'en proportion du PIB. Cet effort se traduit concrètement par l'augmentation constante des dépenses sociales du Gouvernement fédéral qui, en proportion du PIB, sont passées de 5 % en 1990 à 8,17 % en 2000 et à 11,6 % en 2014 (CEFP, 2014; SEDESOL, 2014).

54. Les progrès du développement humain, qui se reflètent dans les OMD au Mexique, sont attribuables en grande partie aux importants investissements publics réalisés à cette fin. Cependant, au regard de l'importante augmentation des ressources publiques ainsi investies, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes, en raison du caractère régressif de certaines composantes des dépenses sociales (PNUD, 2011). En effet, si les dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire, à la santé et à l'atténuation de la pauvreté sont bien devenues plus progressives ces dernières années, les dépenses sociales consacrées à une subvention à des dépenses énergétiques, à la sécurité sociale, à la production agricole et à l'enseignement supérieur continuent à avoir un effet régressif, ce qui compromet le potentiel de correction des inégalités sociales des politiques suivies (Scott, 2011).

55. La création d'un système général de santé publique ira de pair avec des mesures tendant à améliorer la qualité et assurer le caractère portable des droits acquis et la convergence des services, et garantir l'accès de tous aux hôpitaux, quel que soit le régime d'assurance du patient, grâce à un système de paiements croisés. Ces mesures viseront notamment à renforcer les soins de santé maternelle et procréative et à fournir sans retard les médicaments et autres fournitures médicales par des moyens tels que les achats groupés, qui sont une importante source d'économie dans le système de soins.

56. Les progrès futurs dans le traitement du VIH et du sida, du paludisme, de la tuberculose et des autres maladies contagieuses dépendront des mesures prises pour améliorer la prévention et le diagnostic. La mise en place d'un système efficace de fourniture de médicaments et de traitement, notamment, pour la tuberculose, la stratégie du TAES (traitement abrégé étroitement surveillé) sera également décisive, comme le montrent les succès constatés.

### **Lutte contre le changement climatique**

57. Selon l'Agence internationale de l'énergie, le Mexique vient au douzième rang dans le monde pour les émissions de CO<sup>2</sup> strictement liées à la consommation de combustibles fossiles. Pour assumer au mieux ses responsabilités environnementales, le Mexique a adopté, à la fin de 2012, la loi sur le changement climatique, et en 2013 le Gouvernement a introduit la Stratégie nationale de lutte contre le changement climatique, élément vedette de la politique nationale visant à remédier à moyen et à long terme aux effets du changement climatique et à passer à une économie faiblement émettrice de gaz à effet de serre, compétitive et viable. Les objectifs d'atténuation des effets du changement climatique consistent à réduire les émissions de 30 % d'ici à 2020, et de 50 % en 2050, par rapport aux émissions de gaz à effet de serre constatées en 2000.

## V. Un Mexique prospère et égalitaire

58. Depuis son entrée en fonction, le Président Enrique Peña Nieto s'efforce de rompre le cycle de la faible productivité, du faible revenu et de la pauvreté, qui empêchent le Mexique de réaliser pleinement son potentiel. Dès le lendemain il a signé un accord multipartite connu sous le nom de Pacte pour le Mexique, qui sert de plate-forme à un débat politique et à la recherche d'un consensus visant à poser les bases de la transformation la plus profonde de la législation mexicaine depuis plusieurs décennies. Il a ainsi mis en mouvement un processus de réforme constitutionnelle, comportant 10 réformes qui modifient 43 articles de la Constitution mexicaine, l'adoption de neuf lois nouvelles et celle de 90 décrets-lois qui modifient par amendement 127 autres lois. Les réformes les plus récentes dans le domaine de l'économie sont les suivantes :

a) La **réforme du secteur énergétique**, qui ouvre celui-ci à l'investissement tant national qu'étranger privé, et permet aux entreprises d'État de se regrouper et de constituer des alliances stratégiques avec des tiers, en préservant systématiquement l'influence directive de l'État et la propriété nationale des hydrocarbures. Cette réforme aura aussi pour effet de moderniser le secteur et de donner une plus grande autonomie à PEMEX (pétrole mexicain) et à la Commission fédérale d'électricité, qui auront le statut d'entreprises nationales productives. En outre, la réforme crée le Fonds pétrolier mexicain pour la stabilisation et le développement, pour le plus grand bénéfice des générations futures;

b) La **réforme des télécommunications** accorde, en vertu de la Constitution, une autonomie à l'autorité de tutelle qui est désormais pleinement habilitée à donner la préférence à des entités économiques ayant un pouvoir effectif dans le domaine de la téléphonie et de la radiodiffusion, et à adopter des mesures qui facilitent la concurrence dans ce secteur, notamment le dégroupage de la boucle locale et la mise en commun des infrastructures;

c) La **réforme de la concurrence économique** donne, en vertu de la Constitution, une autonomie à l'autorité de tutelle qui est tenue de garantir la liberté de la concurrence et de prévenir les pratiques monopolistiques, d'enquêter à leur sujet et de lutter contre les monopoles, tout en prévoyant des mesures répressives efficaces comme l'obligation de prendre des mesures visant à éliminer les obstacles à la concurrence, à réglementer l'accès aux facteurs de production essentiels et à ordonner des cessions d'actifs;

d) La **réforme financière** donne accès à un plus grand nombre de Mexicains au crédit à des conditions plus favorables, en particulier aux petites et moyennes entreprises. La réforme encourage la concurrence et comporte des mesures propres à inciter les banques commerciales à prêter plus largement, tout en préservant des pratiques prudentielles sages. En outre, la réforme stimule un renforcement de la Banque de développement.

59. Pour lutter contre la pauvreté et élargir les chances offertes à tous les Mexicains, le Gouvernement a lancé trois réformes sociales :

a) La **réforme de l'éducation** qui accorde une place essentielle aux établissements scolaires eux-mêmes, leur donne une autonomie, leur permet d'allonger les horaires et leur accorde plus de ressources. Par cette réforme, la responsabilité principale dans le domaine de l'éducation est retirée aux États de

l'Union et conférée à l'État, tandis qu'un service professionnel de l'enseignement avec un système national d'évaluation sont établis pour garantir que les enseignants et les directeurs d'établissements scolaires sont bien choisis et promus en fonction uniquement de leurs qualités professionnelles;

b) La **réforme fiscale** réduit un trop grand nombre de régimes spéciaux et le nombre des exonérations d'impôt et alourdit l'impôt sur le revenu, de façon à rendre le système fiscal plus progressif. En outre, la réforme aide les petites entreprises à s'intégrer dans l'économie structurée. La réforme augmentera les recettes fiscales qui pourront être investies dans l'éducation, la sécurité sociale, le secteur de la santé et l'infrastructure;

c) La **réforme de la sécurité sociale** institue un régime général de retraite des personnes à partir de 65 ans, afin de leur garantir un revenu minimum leur permettant de vieillir dans la dignité. En outre, la réforme établit une assurance chômage temporaire qui donne aux travailleurs du secteur structuré un salaire mensuel minimum pendant six mois.

## VI. Conclusions

60. L'expérience des OMD au Mexique a été tout à fait réussie, elle a eu des répercussions positives à différents niveaux, bien au-delà de la réalisation des cibles. Les questions de développement ont pris une place plus grande dans l'action des pouvoirs publics; la coopération et la coordination interministérielles ont été renforcées; la nécessité de systèmes d'information statistique fiables est désormais bien établie; le suivi et l'évaluation des politiques publiques ont énormément progressé et il est clair désormais qu'il importe de lier les principaux objectifs sociaux à une plate-forme institutionnelle solide.

61. Le Mexique est conscient du grand intérêt des OMD et du fait que dans la réalisation des cibles correspondantes, des capacités nationales ont été créées et des mécanismes de coordination établis pour servir de base à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Cela donne ainsi au Mexique un avantage qu'il ne possédait pas en 2000.

62. Les OMD ont donné au Mexique une occasion précieuse de réfléchir aux problèmes de développement et d'aider de façon décisive à façonner le modèle institutionnel des politiques sociales, économiques et environnementales qu'il suit. Alors que les OMD ont permis aux pays de recenser un certain nombre de domaines prioritaires de développement, une approche bien précise du problème de l'exclusion sociale et économique faisait défaut. À la lumière de sa propre expérience, le Mexique est fermement convaincu que le programme de développement pour l'après-2015 doit intégrer une perspective égalitaire, une démarche pluridimensionnelle qui lui permettra de s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté et de l'inégalité et attirera plus largement l'attention sur les groupes défavorisés, que cachent souvent les moyennes nationales.